

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2026

---

PARCOURS INCLUSIF DES ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS - (N° 2751)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 14

présenté par  
M. Fait et M. Bodart

-----

### ARTICLE 3 BIS B

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.